

Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité

Érythrée	RDC	Tonga			
Éthiopie	Sao Tomé-et-Principe	Tuvalu			
Gambie	Sénégal	Vanuatu			
Ghana	Sierra Leone				
Guinée	Soudan du Sud				
Guinée-Bissau	Tanzanie				
Kenya	Tchad				
Lesotho	Togo				
Libéria	Zambie				
Madagascar					

pacte du CAADP⁴. Si l'examen technique met en lumière de graves lacunes, le pays doit indiquer les mesures prises – ou à prendre - pour y remédier. Pour en savoir plus sur la procédure d'examen technique du CAADP , prière de consulter les adresses suivantes :

<http://www.nepad-caadp.net/pdf/POST%20PACTE%20GUIDELINE%20-%20English.pdf>

<http://www.nepad-caadp.net/pdf/POST%20PACTE%20GUIDELINE%20 French.pdf>

•

Tableau 1 : Liste des documents devant être inclus dans le dossier soumis au GAFSP

Pays africains

sécurité alimentaire	sécurité alimentaire	doivent examiner l'état d'avancement de leur exécution et mettre le plan à jour en vue de l'inclure dans la proposition soumise au titre du GAFSP.
7) Plan d'investissement post-Pacte CAADP pour le secteur agricole	7) Plan d'investissement pour l'agriculture et la sécurité alimentaire	Le Plan d'investissement pour le secteur agricole doit être accompagné de documents attestant la poursuite du processus de consultation ayant servi de base à la formulation du plan d'investissement
8) Rapport d'examen technique du plan d'investissement post-Pacte CAADP	8) Rapport sur un examen collégial indépendant et approfondi du plan d'investissement	Dans le cas des pays ne participant pas au CAADP, les autorités nationales peuvent nommer une organisation à qui elles confient le soin de procéder à l'examen du plan d'investissement du pays. L'organisation sélectionnée doit être « indépendante » des entités qui ont contribué à la préparation du plan d'investissement et être reconnue dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. L'organisation ne doit, par ailleurs, pas être une éventuelle entité de supervision du GAFSP pour les activités d'investissement (c'est-à-dire une BMD ou le FIDA). Les examens doivent être réalisés par des organisations et non par des individus agissant à titre personnel.
9) Pacte CAADP signé	-	-

10) Communiqué ou résolution de la

Annexe 1

Sections et contenu de la demande soumise au titre du GAFSP

Première partie Résumé de la stratégie globale pour l'agriculture et la sécurité alimentaire et plan d'investissement correspondant [environ 5 à 7 pages]		Méthode d'évaluation par le Comité directeur du GAFSP :	
		Évaluation globale du degré auquel le résumé reflète la stratégie globale pour l'agriculture et la sécurité alimentaire et le plan d'investissement correspondant, compte tenu des conclusions de l'examen CAADP (ou équivalent) et des mesures prises pour y donner suite.	
Section	Contenu		Aspects de chaque élément à examiner :
1.1 Objectifs, indicateurs et résultats obtenus	Énoncer clairement les objectifs de la stratégie et du plan d'investissement correspondant, et définir des indicateurs faciles à suivre. Présenter des pièces attestant des résultats obtenus dans le cadre des programmes sectoriels	<p>Pour les pays africains : Rapport d'examen technique post-Pacte CAADP</p> <p>Pour les pays non africains : Rapport sur un examen collégial indépendant et approfondi du plan d'investissement, tel que le rapport d'examen technique post-Pacte CAADP</p>	Réalisme des objectifs visés, compte tenu des résultats antérieurs, des possibilités et des capacités d'exécution, notamment en ce qui concerne le niveau et la composition actuels et prévus des ressources humaines. Pièces établissant les résultats obtenus dans le cadre des programmes sectoriels
1.2 Principaux aspects du cadre de l'action publique	Préciser les mesures de politique générale mises en place, notamment dans le domaine du commerce régional (et les réformes envisagées) pour accroître le rendement des investissements prévus.	<p>L'examen doit notamment porter sur les points suivants⁷ :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Probabilité que les programmes d'investissement contribuent à la croissance et à la réduction de la pauvreté 2. Réalisme technique (ressources à la hauteur des résultats attendus) et adéquation des mécanismes 	Impact potentiel du cadre de l'action publique, notamment dans le domaine du commerce régional, sur le rendement des investissements prévus. Les Notes de performance du secteur rural du FIDA

répartition des dépenses prévues pour mettre en œuvre les composantes	pour atteindre les objectifs et comparaison avec les dépenses publiques des années précédentes. Indiquer dans quelle mesure (et pourquoi) le niveau et la répartition des dépenses publiques en faveur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire seront modifiés par rapport aux années précédentes. Évolution de la part des dépenses publiques consacrée à l'agriculture et à la sécurité alimentaire et évolution de la composition de ces dépenses.	institutionnels pour l'exécution 3. Degré d'ouverture du processus d'examen et de consultation 4. Concordance des engagements pris au titre de l'aide budgétaire et de l'aide au développement national avec le plan d'investissement du pays 5. Adéquation des arrangements institutionnels pour assurer une bonne exécution, y compris en matière de suivi-évaluation	dans le passé (capacité d'utilisation des fonds), évaluation réaliste de la capacité d'utiliser les fonds à l'avenir, engagement des autorités nationales à promouvoir le secteur (part des dépenses publiques consacrée à l'agriculture et à la sécurité alimentaire et composition de ces dépenses. Des indicateurs tels que le ratio d'intensité de la recherche agricole de la série des Indicateurs relatifs aux sciences et technologies agricoles (http://www.asti.cgiar.org/data/) et d'autres attestations de la détermination des autorités nationales à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition seront utilisés dans le cadre de l'évaluation).
1.5 Sources de financement et déficit à combler	Sources de financement du plan d'investissement au niveau national et des partenaires de développement (qui financera quoi). Montant du déficit à combler.	6. Cohérence des politiques, des modalités et mécanismes d'exécution, des domaines d'investissement, des priorités et des objectifs du programme	Estimations du déficit global de financement et annonces de contributions faites par les donateurs).
1.6 Processus d'élaboration de la stratégie et du plan d'investissement	Décrire (et expliquer) la démarche suivie pour élaborer la stratégie pour l'agriculture et la sécurité alimentaire et le plan d'investissement, y compris les consultations avec les acteurs nationaux, notamment les petits exploitants et les agricultrices, les organisations agricoles et les groupes vulnérables (jeunes, groupes autochtones, etc.). Si la stratégie et le plan d'investissement ne sont pas récents, le pays doit faire le point des progrès accomplis dans l'exécution et actualiser son plan avant de le joindre à la proposition soumise au titre du GAFSP.	7. Adéquation et faisabilité des indicateurs d'impact et du système prévu pour améliorer les capacités et la responsabilisation 8. Portée et qualité du dialogue, de l'examen collégial et du système de responsabilité mutuelle	Qualité de la participation et des consultations avec les acteurs locaux (petits exploitants et agricultrices, organisations agricoles, société civile, secteur privé, autres groupes locaux, et parlement). La proposition doit apporter une preuve claire et vérifiable de la participation de représentants librement choisis par les organisations agricoles, le secteur privé et d'autres organisations de la société civile à l'élaboration de la stratégie et du plan d'investissement, et démontrer qu'il existe un mécanisme pour faciliter leur participation à l'exécution des activités prévues. [Voir à l'annexe 3 la liste des critères vérifiables d'évaluation par le Comité consultatif technique]. Mesure dans laquelle la stratégie et le plan d'investissement sont effectivement conçus et pilotés par le pays, et preuve de l'engagement sans réserve du pays à cet égard. Degré auquel le plan d'investissement tient compte des leçons du passé.
1.7 Modalités et capacités d'exécution	Décrire clairement les arrangements institutionnels et les mécanismes de coordination interministérielle, compte		Définition claire du rôle de l'État, du secteur privé et de la société civile dans l'exécution des activités prévues. Comparer les capacités nationales et les

	<p>tenu des capacités d'exécution actuelles ou prévues (responsabilités, lacunes et moyens envisagés pour les combler, rôle des autres parties prenantes, notamment des groupes de la société civile, des organisations agricoles et du secteur privé). Présenter sous forme résumée la structure et les effectifs du ministère pertinent, y compris leurs qualifications, ventilés par sexe.</p>		<p>arrangements institutionnels avec le plan d'investissement prévu et évaluer les chances qu'il soit mis en œuvre. Évaluer la mesure dans laquelle les arrangements institutionnels permettront de tenir compte des résultats des consultations avec tous les acteurs concernés. [Voir à l'annexe 3 la liste des critères vérifiables d'évaluation par le Comité consultatif technique].</p>
--	---	--	---

Deuxième partie Proposition spécifique de financement au titre du GAFSP [environ 10 à 15 pages]

Section	Contenu	Méthode d'évaluation par le Comité directeur du GAFSP
2.1 Objectifs spécifiques, résultats escomptés et bénéficiaires visés (bénéficiaires, ventilés par sexe et/ou autres groupes vulnérables cibles), et nombre de bénéficiaires visés)	Décrire les objectifs spécifiques de la proposition et les résultats visés, ainsi que le lien avec la stratégie globale et le plan d'investissement pour le secteur. Indiquer comment les objectifs tiennent compte des questions d'égalité des sexes, de gouvernance et de viabilité écologique (notamment adaptation au changement climatique et atténuation des effets de ce phénomène, le cas échéant). Donner des informations sur les efforts déployés jusqu'ici pour atteindre les femmes et les groupes vulnérables. Décrire le cadre de suivi et d'évaluation qui sera mis en place pour évaluer les progrès en direction de ces objectifs. Indiquer clairement le nombre et le type de bénéficiaires visés, ventilés par sexe.	Évaluation par rapport aux objectifs du Document-cadre du GAFSP et à son cadre de résultats, l'accent étant mis sur les femmes et les petits exploitants (http://www.gafspfund.org/gafsp/content/monitoring-

2.3. Modalités
d'exécution

Décrire clairement les arrangements institutionnels et les mécanismes de coordination interministérielle, en précisant le rôle des autres parties prenantes dans l'exécution (notamment les groupes de la société civile, les organisations agricoles et le secteur privé). Indiquer comment les modalités d'exécution proposées contribueront à renforcer les capacités ministérielles à assurer la prestation des services publics de base.

Déterminer si les arrangements institutionnels

2.7 Nature et gestion des risques Principaux risques susceptibles de compromettre la réalisation des

Annexe 2

Annexe 3

Directives concernant la qualité de la participation

	pour les consultations et le renforcement des capacités, et/ou pièces justificatives.
4. Impact de la participation sur la conception et l'exécution des projets	Description dans la proposition et autres documents :
<p>Preuves tangibles de la participation effective des acteurs clés à la planification et à la mise en œuvre de la stratégie pour l'agriculture et la sécurité alimentaire, du plan d'investissement et de la proposition au titre du GAFSP.</p> <p>Preuves tangibles que la stratégie, le plan d'investissement et la proposition tiennent compte des questions d'égalité des sexes.</p> <p>Preuves tangibles que le plan d'investissement et la proposition tiennent compte des observations faites par tous les participants.</p> <p>Adhésion/appui politique général à la stratégie, au plan d'investissement et à la proposition.</p>	<p>Les documents fournis par les représentants indépendants et librement choisis par la société civile et les parties prenantes contiennent une analyse et une évaluation du processus de consultation mis en place par les autorités nationales et de son impact.</p>

Annexe 4
Liste de contrôle des documents

Liste de contrôle des documents pour les <u>Pays africains</u>	Nom du fichier (les fichiers doivent être au format Microsoft Word, Excel ou PDF uniquement)
1) Liste de contrôle des documents	
2) Lettre d'accompagnement avec la signature indiquant l'aval : a. du ministre des Finances b. d'un représentant d'au moins un ministère technique	
3) Lettre d'aval du Groupe de travail sectoriel opérant dans le pays	
4) Lettre de confirmation de l'Organe de supervision privilégié	
5) Proposition au titre du GAFSP (première et deuxième parties)	
6) Stratégie pour l'agriculture et la sécurité alimentaire	
7) Plan d'investissement post-Pacte CAADP pour le secteur agricole	
8) Rapport d'examen technique du plan d'investissement post-Pacte CAADP	
9) Pacte CAADP signé	
10) Communiqué ou résolution de la réunion de travail relative au CAADP	
Notes :	

Liste de contrôle des documents pour les <u>Pays non africains</u>	Nom du fichier (les fichiers doivent être au format Microsoft Word, Excel ou PDF uniquement)
1) Liste de contrôle des documents	
2) Lettre d'accompagnement avec la signature indiquant l'aval : a. du ministre des Finances b.	

8) Rapport sur un examen collégial indépendant et approfondi du plan d'investissement	
Notes :	